



SOLTéA | Ouverture de la seconde période de répartition du solde de la taxe d'apprentissage

Bonjour,

Lors de la première période de répartition 2026, de **très nombreux employeurs** ont attribué leurs crédits à près de **9076** établissements bénéficiaires.

La seconde période est ouverte. Cette répartition est essentielle pour soutenir la formation, l'insertion ou l'orientation des jeunes : les établissements et les futurs talents ont besoin de vous !

Comment répartir vos crédits ?

Vous avez jusqu'au **21 octobre 2026** pour choisir parmi les **10 678** établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage pour la campagne 2026.

Voici les étapes à suivre pour répartir vos crédits :

1. Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous sur Net-entreprises
2. Puis [Connectez-vous à SOLTéA](#)
3. Consultez le catalogue des établissements habilités au solde de la taxe d'apprentissage pour sélectionner ceux que vous souhaitez soutenir

Que se passe-t-il après le 21 octobre ?

Passé ce délai, si vous n'avez pas réparti vos crédits, une attribution selon les modalités réglementaires en vigueur sera effectuée.

Vous avez besoin d'aide ? Nous pouvons vous accompagner !

Pour obtenir votre accès via Net-Entreprises ? Consultez [l'aide en ligne de Net-Entreprises](#) ou appelez le 0 806 800 700

Pour retrouver un établissement, une composante, une formation ou pour répartir vos crédits ? Consultez [l'aide en ligne de SOLTéA](#) (Documentation, FAQ ou tutoriels) ou contactez l'assistance téléphonique au 09 70 80 98 63.

Vous pouvez également consulter [l'article dédié](#).

L'équipe SOLTéA



Merci de ne pas répondre à cet e-mail qui vous a été envoyé automatiquement.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'informations, [cliquez ici](#)

Informations légales : En application de la loi informatique et libertés en date du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Afin de préserver l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.

SOLTéA est la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage fondée sur les principes de neutralité, transparence, sécurité et facilité. C'est un service mandaté par les ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur. La Caisse des Dépôts gère la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : conception, animation, maintenance, traitements informatiques et assistance technique.

Pour toute information relative au traitement des données à caractère personnel nous vous invitons à consulter [notre Politique de " Protection des données à caractère personnel "](#).